

DÉPARTEMENT	Alpes-Maritimes
DÉSIGNATION DE L'ORGANISME	Syndicat MIXTE Ecole Départementale de Musique des A.M

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° 9706/02 Séance du 03 JUIN 19 97

concernant l'approbation du compte d'administration dressé par M<sup>r</sup> GINESY, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M<sup>r</sup> THAON

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 19 96 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M<sup>r</sup> GINESY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 19 96, les finances (\*) Syndicat Mixte EDMAM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Procédant au règlement définitif du budget de 19 96, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NUMÉROS	SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
		DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
85	Section de fonctionnement		156 502 07	6 591 428 18	6 563 210 61		128 28 00
06	Section d'investissement		131 666 99	14 476 61	16 795 00		133 93 00
	TOTAUX		288 169 06	6 605 904 79	6 580 005 68		262 269 88

